



**BULLETIN ADHÉRENTS N°31 DU 31/12/2021**

**ASSOCIATION POUR LA VERITE  
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER née BOUNIOL**

**LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOPH, JEAN-PIERRE GAZEAU**

*Que cette année vous apporte le meilleur en dépit de ces difficultés qui ne cessent de croître dans notre si belle station spatiale aux ressources limitées, je veux dire la Terre.*

*Elle sera donc la 26ème année de notre combat pour la vérité et la justice, des objectifs que la famille de Sophie et l'association n'ont pas encore atteints, malgré l'avancée considérable constituée par la condamnation in absentia en France du meurtrier. Comme cela est détaillé dans ce bulletin, deux actions sont actuellement en cours. L'une est menée contre l'Irlande par la Commission Européenne, l'autre par la police irlandaise pour déterminer si l'affaire doit être entièrement réexaminée dans la cadre de ce qu'on appelle en droit anglo-saxon les « cold cases ».*

*Nous aurons notre prochaine Assemblée générale ce **jeudi 10 février, 18h**, en distanciel. Sa tenue est nécessaire pour valider la nouvelle adresse de l'Association au 75 du Boulevard de Charonne, 75011 Paris, établie à la suite du décès le 1<sup>er</sup> juillet de notre vice-président Jean-Antoine Bloc-Daudé et pour nous mettre en conformité avec nos statuts.*



**L'émoi demeure important  
dans cette partie de l'Irlande,**

**Il y a 25 ans, dans la nuit du 22 au 23 décembre 1996,  
Sophie BOUNIOL, épouse TOSCAN du PLANTIER, était  
sauvagement agressée et tuée près de sa maison irlandaise,  
à Toormore, près de Schull, petit port de pêche situé à la pointe Sud-ouest  
de l'Irlande.**

**25 ans après, son meurtrier est encore libre !**

**25 ANS APRES, UN TRISTE ANNIVERSAIRE !**

L'enquête menée en Irlande dans des conditions difficiles compte tenu de la législation irlandaise en la matière, dans cette région du West Cork qui n'avait jamais eu à connaître de tels crimes depuis des décennies, a rapidement conduit à suspecter un habitant du voisinage, un résident anglais marginal se disant journaliste free-lance mais surtout cultivateur et consommateur d'« ail », Ian BAILEY. Comme lui, sa compagne Jules THOMAS, artiste peintre, fut interrogée par la Garda, la police irlandaise. L'accumulation de faits troublants, graves et concordants n'a alors pas suffi, aux dires des autorités irlandaises, pour déférer le suspect devant un tribunal : on retiendra principalement les traces de lutte sur le front et les écorchures dues à des ronces sur le dos des mains du suspect, marques totalement absentes la veille, les menaces sur les témoins, sa présence avérée dès le matin du 23 sur les lieux du crime. La précision des témoignages, en particulier celui d'une femme ayant vu Ian BAILEY la nuit du crime au voisinage de la maison de Sophie, les contradictions et les mensonges du suspect en particulier sur son emploi de temps dans la nuit du 22 au 23 décembre et le matin du 23, ses aveux répétés à des tiers, ne font alors qu'alourdir les charges contre Ian BAILEY.

**C'est dans ce contexte qu'en décembre 2007 était créée l'ASSOPH (ASSOCIATION POUR LA VERITE SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER née BOUNIOL) sur l'initiative de quelques parents et amis, profondément choqués par l'absence de vérité et de justice émanant des autorités judiciaires irlandaises. Les efforts constants de la famille pour obtenir la vérité et la justice ont alors pu trouver une nouvelle dimension.**

Stimulée par l'ASSOPH, la justice française reprenait l'enquête. Les juges d'instruction GACHON DUTARTRE, puis TURQUEY, après avoir exploité le dossier d'enquête de la Garda récupéré enfin grâce à une coopération exemplaire entre les polices française et irlandaise, après s'être rendus sur le site et conduit des interrogatoires auprès de témoins importants irlandais, transmettaient à la cour d'assises de Paris un dossier d'accusation accablant pour Ian BAILEY. Malgré les appels et recours successifs du mis en examen auprès de la cour d'appel de Paris puis auprès de la cour de cassation, **la cour d'assises de Paris jugeait Ian BAILEY coupable du meurtre de Sophie et le condamnait in absentia le 31 mai 2019 à 25 ans de privation de liberté. Elle émettait en outre à son encontre un Mandat d'Arrêt Européen (MAE) afin de remettre le condamné à la justice française pour un nouveau jugement en sa présence.** Ian BAILEY, refusant en effet toute compétence à la justice française n'a jamais voulu s'expliquer devant un juge français, y compris pour son procès.

Depuis 25 ans, malgré le dossier accablant établi par la police irlandaise, malgré les demandes répétées de la justice française à la justice irlandaise de lui remettre Ian BAILEY, la justice irlandaise se refuse obstinément à aller plus avant dans la reconnaissance de la culpabilité de Ian BAILEY mais aussi dans la confiance en la justice française. Cette attitude douteuse sur les réelles motivations irlandaises met à mal les fondements de la coopération européenne dans le domaine judiciaire. La confiance mutuelle est en effet remise en question par ce refus.

**Pendant ces 14 dernières années, l'ASSOPH n'a eu de cesse d'alerter le public français mais aussi irlandais sur cet intolérable déni de justice.** Elle a mobilisé sans relâche de nombreux journaux et media, organisé aux côtés de la famille de Sophie des conférences de presse ayant un fort impact en particulier auprès des habitants du comté de Cork en Irlande, et enfin participé à la réalisation de plusieurs œuvres d'explication et de sensibilisation comme la publication d'un livre noir en 2014 ou la diffusion d'un documentaire en 3 épisodes sur NETFLIX ayant eu un retentissement international.

Le meurtre de Sophie, la condamnation à 25 ans de prison de Ian BAILEY par la cour d'Assises de Paris le 31 mai 2019 ainsi que le refus de l'Irlande d'exécuter le Mandat d'Arrêt Européen (MAE) délivré par la justice française ont été abordés lors de la CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Emmanuel MACRON ET DU PREMIER MINISTRE D'IRLANDE Micheál MARTIN à Dublin (Irlande), le jeudi 26 août 2021. Les réponses des deux chefs d'état ont été révélatrices des engagements respectifs des deux pays à respecter les procédures européennes (voir bulletin n°30 du 1<sup>er</sup> septembre 2021).

L'action intentée le 30 octobre 2020 contre l'Irlande par la Commission européenne pour sa transposition incorrecte de la directive européenne sur la remise d'individus aux autorités judiciaires d'un pays de l'Union demandeur va manifester dans la bonne direction.

Par ailleurs un examen préliminaire par des enquêteurs irlandais spécialisés dans les « cold cases » sur le meurtre de Sophie Toscan du Plantier vient de s'achever. Il devrait être soumis à l'un des plus hauts responsables du pays pour lancer ou non une enquête approfondie dans ce cadre judiciaire.

**L'ASSOPH ne se contentera pas de la seule vérité sur le crime de Sophie, mise en évidence au travers du jugement de la cour d'assises de Paris en mai 2019, elle poursuivra ses efforts jusqu'à ce que justice soit faite.**

### ***LE 10/02/2022, de 18h30 à 20h30, UNE ASSEMBLEE GENERALE EXCEPTIONNELLE EST ORGANISEE***

Cette assemblée générale exceptionnelle est en effet nécessaire pour valider certaines évolutions. Son ordre du jour sera le suivant :

- dans les statuts de l'association, un changement d'adresse est devenu nécessaire depuis le décès de notre regretté ami, Jean-Antoine BLOC-DAUDE.
- Dans la composition du Conseil d'administration. Le nombre minimal de membres exigé par les statuts est de dix, au moins deux nouveaux administrateurs doivent donc être élus.

Cette réunion sera réalisée en non présentiel, à l'aide du logiciel ZOOM. La procuration de son vote est possible pour chaque adhérent (à jour dans sa cotisation), il suffira d'adresser par mail l'imprimé renseigné et signé fourni ci-dessous à l'adresse de l'ASSOPH [assoph0793@orange.fr](mailto:assoph0793@orange.fr) ou l'une des autres adresses mail indiquées.

## ASSEMBLEE GENERALE EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOPH DU 10/02/2022, 18h30-20h30

### APPROBATION DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXCEPTIONNELLE

Ce document représentatif de vos votes, concernant cette AG non présenteielle, est à renseigner et à nous retourner au plus tôt par courriel ou courrier.

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....

#### VOTRE VOTE SUR LA MODIFICATION DE L'ADRESSE DE L'ASSOPH

Nouvelle adresse : **75, Boulevard de Charonne, 75011 Paris**

Pour  Contre  Abstention

#### VOTRE VOTE SUR L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROPOSES :

2 candidats se présentent :

- M. ROMAIN DEBEZE, artiste, qui s'investit actuellement dans le remodelage et la mise à jour de notre site internet.
- Mme EILEEN GUYOT, retraitée, d'origine irlandaise, toujours disposée à nous offrir son aide.

Pour  Contre  Abstention

#### VOS COMMENTAIRES

#### PROCURATION DE VOTE

Je soussigné (e) Prénom : ..... Nom : .....

membre de l'Association POUR LA VERITE SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER née BOUNIOL (ASSOPH),

demeurant.....

autorise par la présente Mr(Mme) ....., membre de

l'ASSOPH , à me représenter lors de l'Assemblée Générale exceptionnelle du ...../...../2022

Fait à : ..... le : ...../...../2022

Signature :

**ATTENTION : adresse d'envoi des procurations papier :**

**ASSOPH 75, Boulevard de Charonne, 75011 Paris**

**ou par messagerie électronique à : Jean-Pierre GAZEAU ([gazeau.jean-pierre@orange.fr](mailto:gazeau.jean-pierre@orange.fr)),**

**Marie-Claire GAZEAU ([marieclairegz@gmail.com](mailto:marieclairegz@gmail.com)), Francis LEFEVRE ([francis-e.lefevre@wanadoo.fr](mailto:francis-e.lefevre@wanadoo.fr))**

**[Ou à l'adresse mail suivante : assoph0793@orange.fr](mailto:assoph0793@orange.fr)**

Si vous souhaitez soutenir le combat de l'ASSOPH pour la vérité et la justice sur le meurtre de Sophie vous pouvez effectuer un don. En effet le combat pour la vérité et la justice pour SOPHIE n'est pas terminé ! L'ASSOPH devra faire appel à ses avocats français et irlandais pour l'aider à obtenir l'extradition de Ian BAILEY et obtenir de l'Irlande qu'elle respecte enfin ses obligations internationales en matière d'extradition.

---

*Si vous souhaitez faire un don à l'ASSOPH en 2022,*

**Prénom :** ..... **Nom :** .....

**Tel :** (..)..... **email** ..... **@**.....

**Adresse :** .....

**Je souhaite soutenir l'association et devenir membre donateur en versant un don de : .....€**

**Date :**

**Signature :**

*Chèques bancaires à l'ordre de « ASSOPH » à envoyer, avec le bulletin de don à*

*ASSOPH 75, Boulevard de Charonne, 75011 PARIS;*

*contact [assoph0793@orange.fr](mailto:assoph0793@orange.fr)*

*site : [www.assoph.org](http://www.assoph.org)*